

MEMO

Nominations, lettres de mission

Mandats funéraires

Lettres de service

Ce mémo a pour but de clarifier les notions de nominations, lettres de mission, mandats, lettres de service afin d'harmoniser notre vocabulaire. Il précise également les modalités de remise de ces documents et d'envoi des personnes.

Pour les coordinateurs paroissiaux, membres des EAP et LEME, les documents diocésains « Décret épiscopal sur l'office de coordinateur paroissial », « Charte des EAP », « Laïcs en mission ecclésiale » restent la référence.

1/ Les nominations sont établies et signées par l'évêque.

2/ Les lettres de mission qui y sont attachées sont établies par le délégué épiscopal au suivi, à l'accompagnement et à la formation des missionnés.

- Pour les coordinateurs paroissiaux : elles sont établies en lien avec la personne appelée et le curé qui préside l'EAP.
- Pour les LEME : elles sont établies en lien avec la personne appelée et le responsable de service ou le délégué épiscopal aux mouvements et associations de fidèles (Demaf).

Elles sont relues et amendées par l'instance de relecture des lettres de mission, puis signées par le vicaire général.

3/ Les nominations et les lettres de mission sont remises aux curés modérateurs ou aux délégués épiscopaux lors de la session de rentrée pastorale du diocèse, qui ont soin de les diffuser.

- S'agissant d'un office, pour les coordinateurs paroissiaux, l'envoi est toujours fait par le vicaire général
- lors d'une célébration dominicale. Toute possibilité d'envoi conjointement des membres de l'EAP sera la bienvenue. Pour les LEME, le responsable de service est invité à veiller aux modalités d'une remise

4/ Le renouvellement de la mission nécessite ou non la révision de la lettre. En cas de modification, le délégué épiscopal au suivi, à l'accompagnement et à la formation des missionnés sera sollicité. Un nouvel envoi n'est pas nécessaire, sauf circonstances particulières.

5/ Les mandats funéraires sont établis par le curé qui préside l'EAP. Il les remettra aux personnes qui ont été préalablement envoyées suivre la formation prévue par le service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle. Le modèle type de mandat est disponible sur le site dans « documents utiles ».

6/ Afin de manifester leur service à la communauté et de préciser les durées et attentes, il est vivement conseillé d'établir des **lettres de service** pour les autres personnes qui rendent un service ecclésial (catéchistes, équipes liturgiques, fleurissement, sacristain, clefs, etc.).

Le modèle type de lettre de service est disponible sur le site dans « documents utiles » et joint à cet envoi.